

Réaction du Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) au quatrième Plan fédéral contre la pauvreté et les inégalités

Le vendredi 15 juillet, le gouvernement fédéral a approuvé le quatrième plan fédéral pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ce plan ne vient pas un jour trop tôt. 19,3% de la population belge (plus de 2 millions de personnes en chiffres absolus !)¹ vivent dans la pauvreté ou l'exclusion sociale. Le Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) salue cette initiative indispensable. Après une longue période de politique de crise, les mesures structurelles qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de la pauvreté passent au premier plan.

Derrière le taux de pauvreté élevé se cache une dure réalité, celle de familles qui ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins fondamentaux : elles ont des difficultés à payer leur loyer et leurs factures d'énergie et d'eau, elles n'ont pas les moyens de couvrir les dépenses alimentaires et scolaires, elles reportent les dépenses médicales avec des conséquences sanitaires négatives à long terme, elles accumulent des dettes toujours plus importantes, etc. Les crises successives (covid, inondations, crise énergétique, inflation, etc.) ont eu le plus grand impact économique et social sur les familles à faibles revenus. Cependant, les personnes issues de la classe moyenne, notamment celles qui ont un emploi précaire, qui n'ont pas d'économies et les indépendants vulnérables, rencontrent également de plus en plus de difficultés et risquent de se retrouver dans le cercle vicieux de la pauvreté.

Les mesures d'urgence visant à atténuer les différentes crises étaient et sont toujours importantes pour éviter que les gens ne sombrent complètement. Il est cependant nécessaire de **mettre en place une politique structurelle pour protéger les personnes de la pauvreté et les sortir de la pauvreté de manière durable**. Il s'agit d'un investissement nécessaire non seulement pour ces personnes et leurs familles, mais aussi pour la société dans son ensemble. En effet, sortir les gens de la pauvreté signifie qu'ils peuvent participer à la vie sociale, trouver un emploi durable et/ou suivre une formation, réduire les coûts de santé, etc. Cela permet également de renforcer la confiance dans les services publics et sociales, ce qui est nécessaire pour pouvoir faire face à un certain nombre de défis majeurs de notre société, tels que le changement climatique et la digitalisation.

Le BAPN salue par conséquent que le nouveau Plan fédéral contre la pauvreté et les inégalités mette à nouveau l'accent sur une politique sociale structurelle dont la mise en œuvre repose sur l'ensemble du gouvernement fédéral. Nous soulignons également l'importance de l'organisation d'une conférence interministérielle en septembre pour promouvoir les synergies avec les entités fédérées. **Une politique coordonnée, dans laquelle la coopération et la solidarité sont centrales, est une nécessité absolue pour réduire efficacement la pauvreté et les inégalités sociales.**

Notre organisation se réjouit d'étudier les différentes mesures ensemble avec les personnes en situation de pauvreté et demande à Karine Lalieux, Ministre de la lutte contre la pauvreté, de continuer à **associer activement les personnes en situation de pauvreté au monitoring et à l'évaluation du plan**. "Par leur expérience, les personnes en situation de pauvreté peuvent fournir un

¹ Source: statbel / EU SILC EU 2021



BELGISCH NETWERK ARMOEDEBESTRIJDING
RÉSEAU BELGE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
BELGISCHES NETZWERK ARMUTSBEKÄMPFUNG
BELGIAN ANTI-POVERTY NETWORK

feedback important à propos des mesures qui fonctionnent et de celles qui ne fonctionnent pas", déclare Caroline Van der Hoeven. Enfin, **le BAPN demande que le gouvernement travaille sur une loi fédérale de lutte contre la pauvreté**. Outre l'ancrage légal de la politique fédérale de lutte contre la pauvreté, cette initiative, qui fait partie du nouveau plan fédéral, doit garantir que le gouvernement fédéral sera tenu d'adopter un plan fédéral le plus tôt possible à chaque période législative (par analogie avec les États fédéraux).

Contact de presse: Caroline Van der Hoeven, coördinatrice du BAPN: 0474/55.96.11 of carolinevanderhoeven@bapn.be